

***Le droit du contrat d'assurance,***

*par M.A. CRIJNS, Bruxelles, Créadif, 1996, 288 p.*

Jusqu'il y a peu, la loi du 11 juin 1874 constituait le cadre légal de tous les contrats d'assurance. Née dans un contexte libéral et fondamentalement supplétive, elle n'était plus adaptée à une époque caractérisée par le souci de protéger le consommateur. Aussi, la loi du 25 juin 1992 a-t-elle remplacé les anciennes dispositions relatives aux assurances terrestres par un ensemble de règles plus précises, pour la plupart impératives, et dont certaines viennent encore d'être modifiées par la loi du 16 mars 1994.

L'ouvrage recensé paraît à un moment approprié; il relève le défi d'expliquer cette réforme de fond dans un langage clair et accessible à tous.

Il comporte trois parties, outre l'introduction reprenant la classification et la définition des différentes assurances. Dans la première, l'auteur commente les dispositions communes à tous les contrats, allant de la formation de ceux-ci à leur extinction. Il expose ensuite les règles propres aux assurances à caractère indemnitaire et forfaitaire. La deuxième partie, intitulée 'assurances de dommages', est subdivisée en trois sections: les assurances de choses (notamment l'assurance-incendie), les assurances de responsabilités (dont l'assurance R.C. véhicules automoteurs) et les assurances de frais (avec en guise d'exemple, l'assurance protection juridique). La troisième partie comprend l'analyse des dispositions propres aux assurances de personnes, et plus particulièrement à l'assurance sur la vie.

L'auteur a saisi l'occasion du commentaire de la nouvelle loi pour étudier, au travers des textes particuliers qui les régissent, les contrats d'assurance les plus répandus. C'est ainsi que sont envisagés notamment l'arrêté royal du 24 décembre 1992 réglementant l'assurance contre l'incendie de même que celui du 12 octobre 1990 relatif à l'assurance protection juridique qui connaît un grand essor de nos jours. S'agissant de l'assurance R.C. véhicules automoteurs, l'auteur rencontre les préoccupations des preneurs d'assurance et des victimes d'un accident de la circulation en expliquant, entre autres, le système bonus-malus ou encore le fonctionnement des conventions R.D.R. (règlement direct/direct regeling) et I.A.D.C. (indemnisation accélérée des dommages corporels). On lui reconnaîtra aussi le mérite d'avoir pensé à la fiscalité de l'assurance sur la vie, sujet de première importance aux yeux des souscripteurs.

La définition systématique de la terminologie propre au domaine de l'assurance, l'introduction aux notions de responsabilité civile, les schémas récapitulatifs, l'insertion, à la fin du manuel, de la loi du 25 juin 1992 et de ses modifications par la loi du 16 mars 1994, sont encore autant de signes que cet

ouvrage s'adresse à quiconque désire en savoir davantage sur les droits et obligations de l'assuré et de l'assureur.

S'il faut se réjouir de l'initiative qu'a prise l'auteur, on peut néanmoins regretter qu'il n'ait pas abordé, même succinctement, le régime de droit transitoire. La loi nouvelle contient des dispositions transitoires qui n'ont pas supprimé toute incertitude quant à la manière de l'appliquer aux contrats en cours. La règle d'annalité des contrats, sujette à des interprétations diverses, en constitue un bel exemple. L'adoption de la loi modificative du 16 mars 1994 et la succession des arrêtés royaux d'exécution qui s'ensuivit a rendu plus complexe la résolution des conflits de lois dans le temps. On peut à cet égard citer les difficultés d'application de la règle relative à l'étendue de la garantie dans le temps des assurances de responsabilités. Il est vrai que ces questions de droit transitoire s'estomperont au fil du temps.

Catherine PARIS

***Droit du recouvrement – La saisie immobilière,***

*par G. DE LEVAL, tiré à part du Répertoire Notarial, Larcier et De Boeck, 1996, 466 p.*

Un avocat, écrivain et chroniqueur à ses heures, proposait un jour à ses lecteurs friands de vacances studieuses d'emporter les œuvres complètes de G. DE LEVAL dans leurs bagages... La sortie de cet ouvrage extraordinairement précieux n'aggraverait heureusement pas trop l'excédent de bagages des passionnés de procédure et spécialement du droit de l'exécution; il s'agit en effet d'un tiré à part de la troisième édition de l'ouvrage publié par l'auteur dans le *Répertoire Notarial*. Cette dernière édition est mise à jour par l'auteur au 15 août 1995 et constitue un ouvrage qui peut être acquis isolément.

On sait que la technicité du droit des saisies en général est le prix à payer pour canaliser les turbulences provoquées par l'opposition des intérêts en présence. Cette technicité se retrouve *a fortiori* en matière immobilière où la publicité foncière joue un rôle prépondérant. Le traité du professeur DE LEVAL est l'indispensable référence en la matière depuis 1984.

Dans cet ouvrage d'une exceptionnelle densité, le lecteur trouvera bien entendu un examen minutieux de l'article 59 de la loi du 4 août 1992 sur le crédit hypothécaire, principale innovation législative, avec la loi du 14 janvier 1993, depuis l'édition précédente. Il disposera également des références les plus complètes aux études doctrinales et à la jurisprudence sur le sujet de la saisie